

La prévention des déchets, c'est quoi?

La prévention est l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge du déchet par la collectivité. Elles permettent de réduire les quantités de déchets et contribuent à réduire leur nocivité.

Le SIETOM de Chalosse s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets pour obtenir des modifications des habitudes de production et de consommation de ses usagers. L'objectif final est de réduire de 7% la production de déchets par habitant d'ici 5 ans.

Pour y parvenir, le SIETOM a mis en place un plan d'actions en partenariat avec les acteurs de son territoire dont voici les principaux axes :

- Distribution de gourdes dans les clubs sportifs et diffusion d'un document sur l'eau du robinet
- Réalisation de courts métrages avec des enfants et diffusion dans les cinémas locaux
- Réalisation d'un guide de la consommation
- Distribution gratuite de composteur dans les foyers volontaires
- Expérimentation de prêt de gobelets réutilisables auprès des associations
- Mise en place d'actions éco-exemplaires au sein du SIETOM de Chalosse
- Sensibilisation à l'utilisation de couches lavables
- Plan d'actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines
- Promotion du réemploi et de la réparation
- Mise en place d'actions sur la réduction des déchets des professionnels
- Accompagnement des hébergeurs sur des actions de réduction des déchets
- Amélioration de la collecte des déchets dangereux



Les D3E. Donnons-leur une seconde vie

4 solutions pour donner une seconde vie à mes appareils ménagers

Solution 1 : la réparation

Si votre appareil peut encore fonctionner, faites-le réparer chez un réparateur près de chez vous. Retrouvez la liste sur : www.sietomdechalosse.fr

Solution 2 : le magasin

Confiez vos vieux appareils au magasin ou au livreur lorsque vous en achetez un neuf. Il le fera recycler grâce à l'éco-participation que vous payez.

Solution 3 : la déchetterie

Si mon appareil est hors d'usage, je peux l'apporter à la déchetterie la plus proche de mon domicile. Retrouvez la liste sur : www.sietomdechalosse.fr

Solution 4 : le réemploi

Un appareil qui ne vous sert plus peut servir à d'autres. Amenez-le dans une recyclerie et il sera réutilisé. Retrouvez la liste sur : www.sietomdechalosse.fr



la TRIBUNE du SIETOM

pour en savoir plus sur les déchets

Décembre 2013 - n° 2

Edito

Le 16 juin 2013, un incendie se déclarait dans l'usine de traitement des ordures ménagères de Caupenne causant des dégâts importants sur un tapis d'alimentation. Après plusieurs mois d'expertises et de procédures, les travaux de reconstruction ont pu démarrer et l'usine devrait refonctionner dès la mi-janvier.

Durant cette période, nous vous avons demandé un effort supplémentaire pour améliorer le tri des déchets et réduire autant que possible les déchets de votre poubelle. Les premiers bilans de l'année montrent que vous avez répondu à notre appel avec des tonnages de déchets recyclables en hausse et une baisse des tonnages de la poubelle classique. Nous vous remercions d'ores et déjà de l'effort consenti.

Dans ce numéro, nous avons voulu poursuivre dans cette voie pour continuer à améliorer nos performances. Vous trouverez ainsi des informations sur le tri des déchets dans les déchetteries, sur la collecte des textiles et sur la réduction des déchets.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et de bonnes fêtes de fin d'année.

Des fêtes de fin d'année éco-responsables

En cette période de fin d'année, voici quelques conseils pour consommer éco-responsable.

Conseil n°1 : de la vaisselle durable et des nappes et serviettes en tissu, j'utiliserai

En privilégiant la vaisselle durable plutôt que jetable, nous évitons de jeter des déchets à usage unique à la poubelle et nous faisons des économies.



J'achète à la coupe

Conseil n°2 : les portions individuelles, j'éviterai

En achetant des produits frais et à la coupe, nous évitons les suremballages des portions individuelles. Nous pouvons aussi privilégier les circuits courts en allant directement chez un producteur ou un primeur local.



J'utilise un cabas

Conseil n°3 : avec un cabas, mes courses je ferai

Le cabas permet d'éviter d'envahir notre poubelle de sacs en plastique qui ne se recyclent pas.

Conseil n°4 : le tri des déchets, je pratiquerai

Les fêtes de fin d'année génèrent beaucoup de déchets, notamment des bouteilles en verre. Pensons à les trier, elles seront recyclées.



Je limite mes emballages

Conseil n°5 : mes déchets organiques, je composte

Les déchets organiques (hors viande et poisson) peuvent être mis dans un composteur. Pensez à vous inscrire en mairie ou au SIETOM pour en bénéficier, ils sont gratuits.



Je fais du compost

Conseil n°6 : mes déchets encombrants et dangereux, à la déchetterie j'apporterai

Si, dans sa hotte, le père Noël amène de beaux cadeaux, il porte aussi des tas d'emballages (carton, papier, polystyrène, film plastiques...). Pensons à les porter à la déchetterie plutôt que d'encombrer nos poubelles.



J'utilise des piles rechargeables

Conseil n°7 : pour des piles rechargeables, j'opterai

Beaucoup de jouets fonctionnent avec des piles. En utilisant des piles rechargeables, nous réalisons des économies dans le temps et nous jetons moins de déchets polluants.

La collecte des textiles se densifie

Liste des emplacements des conteneurs textiles sur les cantons du SIETOM :

(ne figurent pas les conteneurs des structures qui ne sont pas partenaires du SIETOM)

Canton d'Amou

Amou : point tri du tennis
Castaignos : salle des sports
Pomarez : parking carrefour market

Canton de Geaune

Geaune : point tri des arènes
Miramont : point tri du stade
Samadet : point tri du bourg

Canton d'Hagetmau

Hagetmau : place Tordessillas
Monségur : point tri du bourg
St Cricq Chalosse : point tri la ramée

Canton de Montfort

Clermont : point tri salle des sports
Hinx : point tri du bourg
Louer : point tri du bourg
Montfort : parking Shopi

Canton de Mugron

Mugron : point tri atelier communal
St Aubin : arènes

Canton de Pouillon

Habas : parking du Tennis
Mimbaste : école
Tilh : point tri du silo
Pouillon : parking intermarché et déchetterie

Canton de St Sever

Coudures : salle des sports
Montaut : point tri du cimetière
Montgaillard : point tri chemin de Laporterie
Saint Sever : points tri du cap et du stade

Canton de Tartas

Carcen Ponson : point tri de Carcen
Meilhan : parking de l'église
Pontonx : point tri du stade
Rion : point tri route de Morcenx
Tartas : parking intermarché et déchetterie



Les pneus en déchetterie, c'est fini ...

Sur décision du Comité syndical du SIETOM de Chalosse, les pneumatiques ne sont plus récupérés en déchetterie depuis le 1er avril 2013. Cette mesure permet de réduire les coûts de traitement qui sont très élevés pour ces déchets.

Elle n'a pas pour effet de faire baisser votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais s'inscrit dans la maîtrise des coûts et l'optimisation engagés par le SIETOM.

Vos pneus voiture propres et secs (que vous changez vous-même) peuvent être laissés chez un distributeur comme le stipule l'article 5 du décret n° 2002-1563 du 24 décembre 2002 relatif à l'élimination des pneumatiques usagés : "tout distributeur est tenu de reprendre gratuitement les pneumatiques usagés dans la limite des tonnages et des types de pneumatiques qu'il a lui-même vendus l'année précédente."

Les pneus voiture dégradés, les pneus poids lourd et les pneus agricoles doivent être orientés vers une filière payante.



... mais les cartouches d'encre, ça commence ...

En Europe, plus de 400 millions de cartouches d'impression sont utilisées chaque année, dont plus de 80 millions en France. Seulement 15% de ces cartouches sont collectées dans notre pays. Le SIETOM de Chalosse vient de signer une convention avec LVL pour la collecte et le réemploi des cartouches d'encre et des toners.



Dorénavant, vous pouvez porter vos cartouches et toners dans une déchetterie du SIETOM. Ils seront mis dans un conteneur spécifique. Les cartouches réutilisables sont acheminées aux "recycleurs" industriels qui les remplissent à nouveau et les remettent sur le marché sous forme de cartouches génériques.



... et le tri des meubles c'est pour bientôt.

Un éco-organisme chargé de collecter et recycler les anciens meubles vient d'être agréé par l'Etat. De ce fait, une éco-participation vous est maintenant facturée lors de l'achat d'un nouveau meuble. Cette contribution permet ensuite de pérenniser la filière et de séparer vos anciens meubles des autres déchets. Le SIETOM de Chalosse souhaite mettre en oeuvre ce tri dans ses déchetteries le plus rapidement possible.

Liste des meubles concernés

- les meubles de salon/séjour/salle à manger,
- les meubles d'appoint,
- les meubles de chambres à coucher,
- la literie,
- les meubles de bureau,
- les meubles de cuisine,
- les meubles de salle de bain,
- les meubles de jardin,
- les sièges,
- le mobilier technique, commercial et de collectivité.



QUAND VOUS JETTEREZ CETTE TABLE, NOUS N'EN PERDRONS PAS UNE MIETTE.

Eco-mobilier met en place l'éco-participation à l'achat des meubles neufs, pour développer la filière d'économie de collecte et de recyclage des meubles usagés.

éco-mobilier
LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR
ECO-ORGANISME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

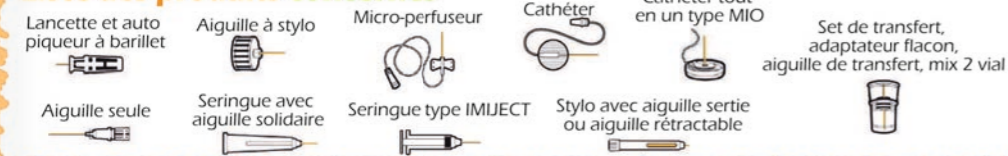
Les DASRI, à traiter avec précaution

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont des déchets produits par une activité de soins et qui présentent un risque infectieux et de contamination pour l'homme et l'environnement. Ils nécessitent de ce fait un traitement particulier. Ils concernent tous les patients en auto-traitement qui utilisent et jettent du matériel médical. Leur élimination est réglementée par des dispositions issues du Code de l'environnement et du Code de la santé publique.

Comment fonctionne la filière ?

Toute personne en auto-traitement peut se procurer un collecteur en pharmacie sur présentation d'une ordonnance. Le collecteur devra ensuite être ramené dans une déchetterie du SIETOM une semaine multiple de 5 (semaine 5, 10, 15...) pour être ensuite éliminé. Ce service est entièrement gratuit et interdit aux professionnels.

Liste des produits concernés



Collecteur à DASRI distribué en pharmacie pour les personnes en auto-traitement